

AFFAIRE N° 24. - Approbation de l'appel d'offres relatif à la location de véhicules, nécessaires au fonctionnement des services communaux.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 FEVRIER 1972 (affaire n° 19/10) vous avez approuvé le Cahier des Charges établi pour la location de véhicules nécessaires :

- à l'enlèvement des ordures ménagères ;
- aux besoins des différents services communaux

et vous m'avez autorisé, en même temps, à lancer un appel d'offres.

Le 16 JUIN dernier a eu lieu le dépouillement des offres et le résultat a été consigné par un procès-verbal.

C'est donc ce procès-verbal que je vous demande d'approuver.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 936 - article 661-1 du Budget Primitif de 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Compte tenu du fait que nous avons acheté certains camions au début de l'année, et compte tenu du voeu émis par le Conseil Municipal qui était de faire des économies et des restrictions en ce qui concerne ce service, le nombre des véhicules a été sensiblement diminué

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jours, le 24 Juin 1972
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: S. Basset
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Tuscya